

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2025

---

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par  
Mme Le Meur et M. Lam

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer l'astreinte de 250 euros par jour de retard sur l'obligation d'avertissement de la société de maintenance de l'ascenseur. Cette astreinte est en effet démesurée et pèserait financièrement sur les copropriétaires.